FNB des entreprises familiales canadiennes BNI

NFAM

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB des entreprises familiales canadiennes BNI. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements (BNI) au 1 866 603-3601 ou à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 29 novembre 2024 ou vers cette date, le FNB des entreprises familiales canadiennes BNI sera dissous. Les parts du FNB devraient être radiées volontairement de la Bourse de Toronto à la demande de BNI et cesser d'être négociées après la fermeture du marché le ou vers le 28 novembre 2024.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	8 février 2019	**Gestionnaire du fonds :**	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Valeur totale au 31 juillet 2024 :	1,6 $ millions	**Gestionnaire de portefeuille :**	Trust Banque Nationale inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,40 %	**Distributions :**	Annuelle

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 juillet 2024)

Symbole boursier :	NFAM	**Volume quotidien moyen :**	466 parts
Bourse :	Bourse de Toronto	**Nombre de jours de négociation :**	206 sur 252 jours de bourse
Monnaie :	CAD		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 juillet 2024)

Cours du marché :	23,73 $ - 31,17 $
Valeur liquidative :	23,49 $ - 31,15 $
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,19 %

Dans quoi le FNB investit-il ?

Ce FNB a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme en reproduisant, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice boursier canadien qui mesure le rendement de placement d'entreprises familiales canadiennes cotées en bourse. À l'heure actuelle, ce FNB reproduit le rendement de l'indice BNC des entreprises familiales (ou tout indice qui le remplace). Pour ce faire, il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans les titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement d'actions d'entreprises familiales canadiennes.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 juillet 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 juillet 2024)

1	Lundin Gold Inc.	2,7 %
2	Filo Corp.	2,7 %
3	Colliers International Group Inc.	2,6 %
4	Cogeco Communications Inc.	2,5 %
5	Aritzia Inc.	2,5 %
6	BRP Inc.	2,5 %
7	International Petroleum Corp./Sweden	2,4 %
8	CGI Group Inc., catégorie A	2,4 %
9	George Weston Ltd.	2,4 %
10	Empire Company Ltd., catégorie A	2,4 %
Pourcentage total des dix principaux placements :		**25,1 %**
Nombre total de placements :		**44**

Répartition des placements (au 31 juillet 2024)

allocation d'actifs granulaire	
Actions canadiennes	97,6 %
Actions américaines	2,1 %
Trésorerie générale	0,3 %

Répartition sectorielle	
Matériaux	23,0 %
Biens de consommation de base	14,0 %
Finance	13,2 %
Consommation discrétionnaire	11,6 %
Industrie	8,8 %
Services de communication	6,9 %
Énergie	6,5 %
Technologies de l'information	6,5 %
Services aux collectivités	4,5 %
Immobilier	2,6 %
Santé	2,1 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	0,3 %

Quels sont les risques associés à ce FNB ?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	**MOYEN**	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du FNB au cours des 4 dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement[1]) exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

[1] Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 4 dernières années. La valeur du FNB a diminué pendant 1 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

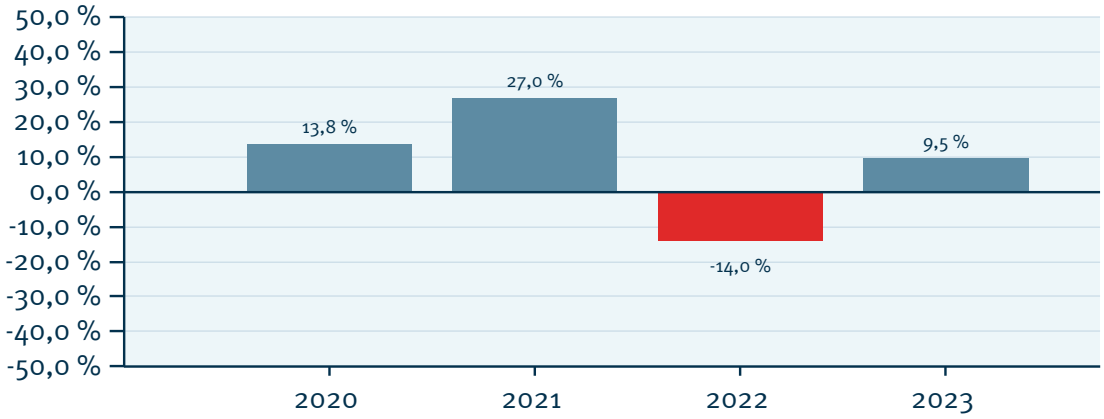

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des 4 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	23,2 %	2020-06-30	votre placement augmenterait à 1 232 $.
Pire rendement	-26,9 %	2020-03-31	votre placement chuterait à 731 $.

Rendement moyen

Depuis sa création, les parts du FNB ont généré un rendement annuel composé de 8,56 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans ce FNB depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 086 $.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **« écart acheteur-vendeur »**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme (au moins cinq ans);
- souhaitent une exposition aux entreprises canadiennes sous contrôle familial;
- recherchent une gestion passive.

N'investissez pas dans ce FNB si vous recherchez une diversification à l'extérieur du Canada.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Au 30 juin 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,41 % de sa valeur, ce qui correspond à 4,10 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,40 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,01 %
Frais du FNB	**0,41 %**

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BNI ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Sans frais : 1 866 603-3601
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

La Banque Nationale du Canada ne donne aucune garantie ni ne fait aucune déclaration quelconque, expresse ou implicite, aux propriétaires du FNB des entreprises familiales canadiennes BNI ou à un membre quelconque du public concernant l'opportunité d'acheter, de vendre ou de détenir un produit lié à l'indice BNC des entreprises familiales en général ou au FNB des entreprises familiales canadiennes BNI en particulier ou quant à la capacité du FNB des entreprises familiales canadiennes BNI de reproduire le rendement de l'indice BNC des entreprises familiales ou d'attendre les objectifs déclarés.

La Banque Nationale du Canada n'a aucunement l'obligation de tenir compte des besoins de Banque Nationale Investissements inc. ou des propriétaires du FNB des entreprises familiales canadiennes BNI lorsqu'elle établit, compose, calcule ou maintient l'indice BNC des entreprises familiales. La Banque Nationale du Canada ne garantit pas le caractère adéquat, exact, opportun ou exhaustif de l'indice BNC des entreprises familiales ou de toute donnée qui s'y rapporte ni des résultats obtenus de l'utilisation de l'indice BNC des entreprises familiales et/ou du calcul ou de la composition de l'indice BNC des entreprises familiales à un moment donné ou à une date précise ou autrement. La Banque Nationale du Canada ne sera pas tenue à des dommages-intérêts ni n'engagera sa responsabilité en raison d'une erreur, d'une omission ou d'un retard à cet égard.